

de, la chapelle de la Vierge ayant été ajoutée plus tard, tandis que l'église *actuelle* est une église romane, à une seule nef, mais dont le *transept* forme avec cette dernière une véritable *croix latine* : aux extrémités du transept, à droite et à gauche, sont les chapelles de la Sainte Vierge et de saint Joseph.



HISTOIRE LOCALE

Quand la nouvelle de l'incarcération des Templiers se répandit dans la contrée, chacun se demanda, avec une douloureuse anxiété, comment cette antique milice du Temple, après tant de services rendus à la religion et tant de faveurs reçues de l'Eglise, avait pu subir un pareil sort. Personne n'en savait la cause, sauf quelques rares initiés, astreints au silence par la loi du serment. Cette cause fut ensuite publiée à grand renfort de scandale. On déclara partout que les Chevaliers étaient devenus des mécréants, qu'ils avaient renié la foi catholique dans de ténébreux conciliabules. Ils étaient accusés de n'admettre personne, depuis longtemps, dans leur Ordre dégénéré, qu'à la condition de cracher sur l'image sainte de la croix.

Beaucoup avouèrent, en effet, ce rite abominable ; mais plusieurs repoussèrent l'accusation, quoiqu'on les soumit aux plus horribles tortures. Le pape Clément V, se trouvant alors à Poitiers, commença par regarder les faits comme incroyables et vit cette détention générale avec douleur. Mieux informé dans la suite, il recueillit les aveux d'un certain nombre d'accusés, mais les autres nièrent toujours le crime. (1)

Le procès dura sept ans (1307—1314). Il donna lieu à beaucoup d'interrogatoires, d'enquêtes, de tortures, d'aveux, de désaveux, de condamnations et de supplices. Philippe le Bel savait que

(1) L'Abbé Darras, Hist. gén. de l'Eglise. T. XXXIII, p. 566.

les Templiers étaient possesseurs d'immenses richesses ; c'est à ces richesses qu'il en voulait, et, dans le fait, les Chevaliers en furent dépouillés et la suppression de l'Ordre fut obtenue.

A la suite de ces tristes événements, deux idées ont survécu et se sont transmises de génération en génération dans nos contrées. La première a donné naissance à la *légende de la Chèvre d'or*. Cette chèvre, après avoir été l'objet d'un culte idolâtrique et abominable parmi les Chevaliers du Temple, aurait été soustraite par eux, d'après la tradition, à la rapacité du fisc et enfouie dans les ruines de quelque vieux manoir ou cachée au fond de quelque puits, qui aurait ensuite été comblé. En sorte que de nos jours encore, partout où l'on croit que les Templiers ont eu des propriétés, on espère trouver, au milieu des décombres, la fameuse *Chèvre d'or*.

La seconde idée qui est restée comme consignée dans l'esprit du peuple, c'est que, même après ces scandaleux débats, le mystère d'iniquité, qui a plané sur la conduite des Templiers, n'a nullement pris fin. On croit, qu'après le naufrage de l'ordre, quelques Chevaliers, qui, dans le but d'éviter la prison et les tortures, s'étaient cachés dans les bois ou dans les cavernes, se retrouvèrent, se réunirent ensuite avec des Chevaliers de nations étrangères et formèrent entr'eux une nouvelle société secrète, qui se fonda bientôt dans la *Franc-maçonnerie*. (1)
· **Les Compagnies.** — En 1360, les habitants de notre paroisse apprirent avec plaisir l'institution de la foire de Saint-Firmin, à Uzès. Cette foire ne pouvait que leur être très utile ; elle allait leur faciliter la vente de leurs denrées et surtout de leurs troupeaux, qui étaient nombreux à cette époque.

Bon conseil

Donnez le bon exemple autour de vous, surtout l'exemple d'un fidèle accomplissement des devoirs religieux.

Belle parole

Les Sœurs ?... C'est la parure de la France. »
(Taine)

(1) L'Abbé Darras, Hist. gén. de l'Église T. XXX, p. 459.